

Vieillir en Suisse en tant qu'étranger-ère

Une exposition itinérante réalisée par l'Observatoire romand
du droit d'asile et des étranger-ères



observatoire
romand
du droit d'asile et des étranger-ères

Introduction

À l'âge de la retraite, les ressources et conditions de vie sont inégales entre les personnes nées en Suisse et celles issues de l'immigration. Malgré une vie passée à travailler, les sénior-es immigré-es sont davantage touché-es par la précarité et la pauvreté. Pourtant certains permis de séjour empêchent l'accès à des prestations sociales. Alors, le quotidien et la santé sont impactés par le travail pénible, les faibles salaires et la peur d'un renvoi de Suisse. L'exposition montre des facettes des lois d'immigration qui discriminent les sénior-es étranger-ères. Malgré ces difficultés, les sept personnes photographiées nous livrent des témoignages touchants alliant à la fois humour et sincérité, anxiété et joie de vivre.

En parallèle de l'exposition, un rapport regroupe les témoignages dans leur intégralité et les expertises de professionnel·les qui travaillent auprès des sénior-es immigré-es en Suisse romande. À lire ou commander sur odae-romand.ch.

Qui sommes-nous ?

L'Observatoire romand du droit d'asile et des étranger-èrexs (ODAE romand) est une association à but non lucratif. Nous documentons l'application des lois d'immigration à partir de cas individuels posant problème sous l'angle du respect des droits humains. Notre action vise à observer, analyser et informer sur les réalités cachées vécues en Suisse.



Lorsque nous avons dû quitter notre appartement, on nous a conseillé d'aller au service social demander de l'aide pour être relogé-es. Réponse: « Nous ne traitons pas les problèmes des personnes à l'AVS ».

Paul *, 79 ans

Paul est arrivé en Suisse en 1980 des États-Unis. Sa compagne Julia, 84 ans, est naturalisée. Il y a cinq ans, le propriétaire réquisitionne leur logement et le couple n'arrive pas à se reloger. Sans domicile fixe, les conséquences administratives sont lourdes : perte du permis C de Paul, fin des prestations complémentaires à leurs rentes AVS, radiation de l'assurance maladie. L'absence de permis de séjour et d'aides financières complique leur recherche de logement, c'est un cercle vicieux. « Nous sommes très isolés-es. Paul se fait tellement de soucis pour l'avenir... » dit Julia. Un suivi social et administratif aurait pu éviter cette situation.

Système d'aides et d'assurances inaccessible

Le système social suisse est complexe et les différents services collaborent peu. Les personnes se retrouvent seules face aux labyrinthes administratifs et aux guichets virtuels. Des difficultés d'accès renforcées pour les senior-es immigré-es qui cumulent les obstacles liés à la langue et à l'âge. Même lorsqu'elles et ils auraient droit à des assurances ou des aides, certain-es se heurtent à des refus. Les plus vulnérables sont ainsi maintenu-es dans la pauvreté.



Si j'avais pu, je serais peut-être partie et j'aurais fait ma vie de mon côté.

Gina*, 70 ans

Gina rejoint son mari Pedro en Suisse en 2008. Son droit de séjour dépend entièrement du permis – et donc du contrat de travail – de Pedro. «Je n'ai jamais trouvé de patron qui accepte de me déclarer pour faire des ménages donc je n'ai jamais cotisé. Le temps a passé et cela ne m'a pas aidée à me libérer.»

Durant 14 ans, Pedro travaille en tant qu'ouvrier du bâtiment avec un permis L renouvelé chaque année, sans acquérir de statut stable. Lorsque Pedro est opéré du genou et souffre de graves problèmes de santé, le couple risque d'être expulsé de Suisse. Alors que Pedro est reconnu invalide, le couple doit se battre durant deux ans pour faire valoir son droit de rester en Suisse.

Cumul des discriminations

La plupart des permis de séjour sont liés à un emploi rémunéré. Première conséquence, travailler au foyer signifie être dépendant·e de l'autre conjoint·e pour son permis. Une séparation est alors plus difficilement envisageable. Cette situation touche en particulier les femmes étrangères – et les minorités de genre – qui se retrouvent dans des situations encore plus défavorables en vieillissant.



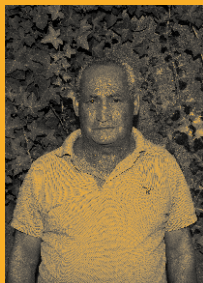
En 2014, un échafaudage m'est tombé dessus sur un chantier. J'ai une rente invalidité, mais cela fait six ans que nous attendons le renouvellement de nos permis. À cause de ces tracasseries, je ne peux pas dormir. Nous sommes dans le même appartement depuis 10 ans. On paye nos impôts, l'électricité, l'assurance maladie, tout. Je ne comprends pas.

Javier*, 64 ans et Lilian*, 61 ans

Javier et Lilian ont reçu une décision d'expulsion de Suisse. Selon les autorités, Javier serait arrivé trop récemment en Suisse au moment de son accident professionnel. Lilian, elle, cumule les emplois dans le nettoyage. À cause des faibles revenus et des taux de travail instables propres à son métier, les autorités refusent de renouveler leurs permis. Pourtant l'accord de libre circulation des personnes signé avec l'Union européenne protège les travailleur·euses dans ces deux situations. Le couple a fait recours contre leur renvoi. Aux problèmes de santé, s'ajoute la peur d'être expulsé·es. « Je suis fatiguée de tout » conclut Lilian*.

Quand l'invalidité mène au renvoi

Dans les secteurs d'activités les plus pénibles, il n'est pas toujours possible de travailler jusqu'à 65 ans lorsque le corps est usé par le travail. Pourtant, les autorités appliquent des critères très restrictifs pour renouveler les permis lors de problèmes de santé ou de perte de l'emploi avant l'âge de la retraite.



Je travaillais en Suisse comme maçon. En 2019, j'ai rencontré d'importants problèmes de santé, pour lesquels j'ai été opéré à six reprises et qui m'ont laissé en incapacité complète de travail. J'ai perçu le chômage quelques mois, puis je me suis retrouvé sans rien : j'ai survécu uniquement grâce à la générosité de connaissances et de mon logeur, qui m'a laissé habiter là même quand je ne pouvais pas payer de loyer. C'était une période très dure qui m'a poussé au désespoir. C'est alors que j'ai rencontré l'assistante sociale qui m'a sorti de cette situation. J'étais perdu dans le système et, avant elle, personne ne m'a aidé à m'y retrouver. Aujourd'hui je perçois enfin une rente-pont mais je ne sais pas si mon permis de séjour sera renouvelé.

Joaquim *, 63 ans

Inégalités d'accès à l'aide sociale

En Suisse, de nombreuses personnes ne bénéficient pas des prestations sociales auxquelles ils et elles ont pourtant droit. Pour beaucoup d'étranger-ères, demander l'aide sociale c'est s'exposer à des risques d'expulsion de Suisse ou à de longues batailles juridiques. Pourtant, l'aide sociale devrait être un filet de sécurité. Cette situation entraîne des risques de grande pauvreté, la dégradation de l'état de santé et des relations sociales.



J'ai peur de ne pas trouver d'emploi à cause de mon statut de séjour et d'être bloqué sans rien.

Badri *, 59 ans

Atteint d'une maladie grave qui affecte le système nerveux, Badri est venu en Suisse afin d'être soigné car il ne pouvait pas l'être dans son pays. Il demande l'asile, mais sa requête est rejetée par le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) qui ordonne son renvoi en Géorgie.

Badri perd peu à peu son autonomie, son corps se paralyse. Une opération en 2021 lui redonne une mobilité partielle, mais nécessite un suivi médical régulier. Il demande le réexamen de la décision du SEM en démontrant l'absence de soins en Géorgie. Mais il reçoit à nouveau une réponse négative. Depuis 7 ans, Badri survit donc avec une aide d'urgence de 275 CHF/mois.

L'aide d'urgence comme ultime sanction

L'aide d'urgence est octroyée aux personnes déboutées de l'asile, qui sont interdites d'aide sociale. Elles reçoivent 10 CHF/jour environ, en plus de l'hébergement collectif et de l'accès aux soins de base. Ces personnes n'ont pas le droit de travailler et ne peuvent donc pas cotiser à l'AVS. Fragilisées par le parcours qui les a poussées vers l'exil, se retrouver à l'aide d'urgence est un nouveau traumatisme : ce statut condamne les sénior-es à une pauvreté sans issue et à vivre leurs années de vie restantes dans la peur du renvoi.



*J'étais trop vieux pour trouver du travail.
Maintenant, je n'ai pas droit à la retraite.*

Ghazi*, 73 ans

Médecin en Syrie, Ghazi arrive en Suisse à 64 ans et reçoit un permis F. Malgré ses recherches actives, il ne parvient pas à trouver un emploi en raison de son âge et de son permis de séjour perçu comme provisoire. À 67 ans, lorsqu'il demande à toucher une retraite, celle-ci lui est refusée au motif qu'il n'a pas cotisé à l'AVS. Après plusieurs années et un long combat juridique, Ghazi obtient un permis B. Toujours privé d'AVS, il reste dépendant de l'aide sociale. En 2025, après 10 ans de séjour en Suisse, il aura droit aux prestations complémentaires. Il aura 75 ans.

Statut quo sans issue

L'AVS représente une forme d'autonomie financière qui permet aux personnes ayant un permis F d'obtenir un permis B. Lorsqu'elles n'ont pas d'emploi, les personnes avec permis F ne bénéficient pas de cotisations à l'AVS. À 65 ans, seuls certains cantons versent alors une cotisation leur permettant d'accéder à une retraite. Les personnes arrivées en Suisse à l'âge de la retraite ou après sont alors bloquées. Sans autonomie financière, les autorités refusent souvent l'octroi d'un permis B. Or, le permis F s'accompagne de restrictions très dures : aide financière inférieure à l'aide sociale et interdiction de voyager notamment. De nombreuses personnes restent bloquées avec ce statut précaire des années durant.



Je fais des nettoyages 6 jours par semaine, parce que ma retraite est trop basse.

Emanuela*, 73 ans

Emanuela, arrivée en Suisse en 1999, a travaillé dans l'économie domestique pendant des années sans permis de séjour. Régularisée en 2018 à l'âge de 66 ans, elle obtient un permis B et demande une rente AVS. Toutefois cette rente n'est que de 296 CHF/mois, un montant insuffisant pour vivre.

En 2023, sa demande de prestations complémentaires est refusée au motif qu'elle ne vit pas légalement en Suisse depuis 10 ans. Pourtant, les autorités lui avaient reconnu un séjour bien plus long lorsqu'elles lui ont octroyé son permis. Aujourd'hui, alors qu'elle est âgée de 73 ans, Emanuela continue à travailler en parallèle de sa rente AVS et de compléments de l'aide sociale.

Des rentes trop basses pour vivre

Beaucoup de femmes immigrées qui travaillent dans l'économie domestique ont des salaires très bas. Puisque la rente AVS se calcule sur la base des salaires déclarés uniquement, leurs rentes restent généralement trop faibles. De plus, lorsque la Suisse n'a pas conclu d'accord de sécurité sociale avec un État, les ressortissant-es de ce pays doivent patienter jusqu'à 10 ans de séjour légal en Suisse avant de faire valoir leur droit aux prestations complémentaires. Ainsi, nombre d'employées de l'économie domestique sont contraintes, malgré leur âge et leur état de santé, de continuer à travailler.

Remerciements

Nous remercions chaleureusement les personnes qui ont témoigné et posé pour l'exposition, de même que celles qui ne sont pas visibles ici. Merci aux professionnel·les qui les accompagnent et aux chercheuses qui nous ont fait part de leurs savoirs.

Lire le rapport détaillé et en savoir plus :
odae-romand.ch



Cette exposition et le travail de l'ODAE romand ne pourraient se faire sans le précieux soutien de nos membres.

Vos dons sont bienvenus!

IBAN : CH46 0900 0000 1074 7881 0

Odae romand, 1211 Genève 8

Twint :



Impressum

Réalisation et rédaction : ODAE romand

Photographies : Vicky Althaus

Graphisme et scénographie : ROZITA – Pauline Piguet & Rebecca Metzger

Exposition réalisée avec le soutien de :

